



Immeuble Le Futura 109, avenue de Genève 74000 ANNECY Tél: 04 50 67 62 64

secretariat.asso@espoir74.org

www.espoir74.org

Procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire ESPOIR HAUTE-SAVOIE

Tenue le vendredi 20 mai 2022 Site de l'Esat Persy-CAT 74930 PERS-JUSSY

L'association Espoir Haute-Savoie dite Espoir 74 a réuni son assemblée générale annuelle, en assemblée générale ordinaire, le vendredi 20 mai 2022 à partir de 16h15, salle de réunion de l'Esat Persy-CAT, à Pers-Jussy.

Documents:

La convocation à l'assemblée générale a été envoyée par courrier signé du président du conseil d'administration, Jean-Rolland FONTANA, courrier daté du 26 avril 2022; cette convocation comportait l'ordre du jour, la demande de transmission de questions éventuelles, la mise à disposition des documents comptables et rapport d'activités, la possibilité d'utiliser un pouvoir, le rappel de renouvellement d'adhésion. Le présent procès-verbal est complété du document broché sous la forme d'une synthèse de 27 pages et comportant le rapport moral du président, le mot du directeur, le rapport d'activité de la directrice adjointe de la Résidence Arbre de Vie et le rapport d'activité de la directrice adjointe des Services Oxygène et du dispositif mobile, un rapport spécifique pour le service Pyxis, le rapport financier ; in fine, trois feuillets portaient successivement sur les deux Groupes d'Entraide Mutuelle parrainés par Espoir74 et sur l'UNAFAM, délégation départementale. Ce doucement broché a été distribué sur place ainsi que la synthèse du projet associatif.

L'ensemble des documents ont été déposés sur le site Internet d'Espoir74 et restent sur le site jusqu'au 31 décembre 2022.

Le présent procès-verbal et le rapport du commissaire aux comptes sur l'exercice 2021 restent de façon permanente sur le site Internet : https://espoir74.org/

Ouverture de l'assemblée générale ordinaire: l'assemblée est ouverte à 16h12, Jean-Rolland FONTANA présidant cette séance, Jean CRINQUETTE, trésorier adjoint, assisté de Danielle BIANCO, secrétaire administrative, assurant le secrétariat de cette séance.

Quorum:

Présentiel avec droit de vote dont les 5 personnes morales et pouvoirs

Mesdames et Messieurs BEAUHAIRE, BERNARD, BLANCHET, BRON, CARTIER, CODER, COURTIAL, COUTAZ, CRINQUETTE(2), DAVID, FALCOZ (2), FONTANA (2), HAMONEAU, HONORE (2), LAMBLIN, LAVOILLOTTE, MULOISE, OBRINGER, PERREY, PERROT (2), PETITJEAN, PRALUS (2), RAYOT, REY, SCHNEIDER (2), THOMASSON (2),

Représentants des personnes morales : Mesdames et Messieurs CEZARD, GAUCHER, MATHIEU, PERREY, RIOTTON

Participants invités présents

- Les salariés nouveaux depuis 2020
- Marie-Noëlle POLLIER, adjointe au commissaire aux comptes, Jean-François MIRO, directeur Espoir74, Catherine GUIFFRAY-ROSSAT, directrice adjointe, Grégory ROSTAING, responsable administratif et financier, Pauline BOITARD et Aurélie ESSELIN, chefs de service à la Résidence Arbre de Vie, Karine FOUQUET, Fabienne DUSSURGET et Anne BAUD-LAVIGNE, chefs de service Oxygène
- Mesdames et Messieurs BETOU, BOUCHET, BRAND, CHALOT, FOUX, HONORE (CVS Arbre de Vie), LALBERTIER, LAXENAIRE, LE MOAL, PESENTI, SOLTYSIDVI

Au vu des listes de signatures recueillies et des pouvoirs reçus, le décompte suivant est établi :

Nombre d'inscrits pouvant voter : les 46 adhérents personnes physiques et les 5 personnes morales administratrices soit 51 mandats.

Rappel des règles statutaires, article 17:

L'Assemblée Générale ne peut délibérer valablement que si le quart au moins des membres adhérents est présent ou représenté. Si ce quorum n'est pas atteint, une deuxième Assemblée est convoquée dans un délai de quinze jours et celle-ci peut délibérer valablement quel que soit le nombre des membres adhérents présents ou représentés.

Toutes les décisions de l'Assemblée Générale sont prises à la majorité simple des membres présents ou représentés....

Nombre de votants ayant signé les listes et nombre de pouvoirs reçus : 24 signatures adhérents + 5 personnes morales + 8 pouvoirs = 37 mandats valables au regard des 13,25 mandats exigibles pour cette assemblée générale (48 adhérents et 5 personnes morales)

Le quorum prévu par les statuts ayant été atteint, l'assemblée générale peut valablement délibérer.

Assemblée générale ordinaire Déroulement et décisions

1. Préalable aux discussions de l'assemblée générale

Le président dirige les débats et commence par décliner l'ensemble des personnes s'étant excusées

CIVILITE	PRENOM	NOM	TITRE
		INVITES	
		EXCUSES	
			ARS (Mme SOUFFLET & Mme JAMAIN)
Monsieur	François	ASTORG	Maire ANNECY
Monsieur	François	BRASIER	Président ATMP 74
Madame	-	CACHE	Présidente AAPEI EPANOU
Monsieur	Marc	CATON	Président AATES
Monsieur	Alain	CORVEY-BIRON	Vice-Président ATTRAP'LUNE
Monsieur	Jacques	DALEX	Maire FAVERGES-SEYTHENEX
Madame	Anne-Marie	DEVILLE	Présidente UDAPEI Haute-Savoie / Foyer du Léman
Monsieur	Didier	GADEL	Directeur Pôle Habitat Projet et Cadre de Vie Aller Plus Haut
Monsieur	Denis	KELLER	Directeur Général Aller Plus Haut
Madame	Josiane	LEI	Conseillère Départementale du Canton d'Evian les Bains
Monsieur	Grégory	LEMAIRE	Directeur MDPH 74
Madame	Laurence	PARROT	Directrice Générale GAIA
XXX	xxx	PASSAGE	Association
Monsieur	Patrick	POZO	Président GRIM
Madame	Véronique	RIOTTON	Députée de la Haute-Savoie 1ère circonscription
Madame	Isabelle	RUIN	Directrice IFS-IFAS Annemasse-Ambilly
Madame	Véronique	SALFATI	CD74 - Directrice Adjointe Autonomie
Monsieur	Stéphane	VALLI	Mairie BONNEVILLE
Monsieur	Bernard	VITOZ	Pdt GAIA

2. Vote sur le PV de l'assemblée générale ordinaire 2021, résolution n°1

La parole est donnée à Dominique COUTAZ, vice-président; il présente la première résolution relative à l'approbation des procès-verbaux de l'assemblée générale ordinaire 2021. Il est rappelé que ce PV a été adressé à tous les membres et qu'il est déposé sur le site Internet d'Espoir74.

Mis au vote, le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

3. Les différents rapports

Ces différents rapports sont intégralement présentés sur le site Internet Espoir74; il n'y a donc pas lieu de les reprendre ici; rappel de consultation : https://espoir74.org/assemblee-generale

Le rapport moral : <u>le président Jean-Rolland FONTANA</u> présente le rapport moral ;

> Les rapports financiers

Le responsable administratif et financier, Grégory ROSTAING présente les comptes consolidés d'Espoir74:

- La trésorière Agnès BEAUHAIRE présente les comptes de l'association et insiste sur le résultat déficitaire de 2021, 16 143.10€, qui sera affecté plus loin par l'assemblée générale; ce déficit est lié aux investissements réalisés par l'association pour l'installation des services centraux et de l'association au second étage du bâtiment du siège.
- Intervention de Mme POLLIER représentant M. CHALVIN, commissaire aux comptes : sur la base du rapport transmis et déposé sur le site Internet, il est précisé : « nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport financier du conseil d'administration et dans les autres documents adressés aux membres sur la situation financière et les comptes annuels ». Mme POLLIER présente ensuite le rapport spécial sur les conventions réglementées ; elle fait part de l'absence de nouvelles conventions et du seul renouvellement de la convention concernant la rémunération du directeur, Jean-François MIRO, s'élevant à 66 714€ y compris un avantage en nature brut de 2 828€.

Les rapports d'activité

* Rapport du directeur, Jean-François MIRO,

Insistance sur l'engagement des cadres pour faire face aux impacts de la crise sanitaire et aux graves difficultés en RH, crise générale du recrutement; est aussi souligné l'investissement très efficient réalisé sur l'ensemble administratif et financier; sont ensuite exposés les projets pour 2022, singulièrement la préparation du contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens et l'amélioration de diverses procédures, en RH et informatique notamment.

- * Rapport de la directrice adjointe de la résidence St François de Sales : après avoir fait le bilan de l'année 2021, Chantal CHESSEL présente les trois axes de travail sont fixés pour 2022 : sécurité et hygiène communication, participation et responsabilisation accueil soin et accompagnement. Oralement, la directrice adjointe fait une présentation très remarquée et appréciée de la vie dans la Résidence, à travers la description d'une résidente et d'une cadre, et les innombrables rebondissements, heureux et moins heureux, de leur vie quotidienne!
- * Rapport de la directrice adjointe des services Oxygène: Catherine GUIFFRAY-ROSSAT tout en soulignant une activité marquée par l'incertitude et la discontinuité, met en avant des actions significatives: l'élaboration de la charte de bientraitance, l'utilisation de Via Trajectoire, la réactualisation des projets de service et le travail en file active; des actions qui restent des orientations à finaliser en 2022 et toujours, la montée en charge du Samsah rétablissement Pyxis et du dispositif mobile DMPsy. Dans sa présentation orale, la directrice adjointe invite aussi à une réflexion stimulante, véritable intervention sur la philosophie de l'Agir et du Réfléchir, à ne surtout pas scinder dans le parcours professionnel.

4. Présentation du projet associatif

- Dans sa séance du 23 avril 2022, le conseil d'administration a adopté le nouveau projet associatif 2022-2026
- Un document est projeté qui explique la démarche conduite par le conseil d'administration : investissement du conseil et groupes de travail ad hoc, série de questionnaires aux personnes en situation de handicap, salariés et partenaires ; le projet rappelle l'identité d'Espoir74 et son réseau partenarial. Son ensuite fixées les 3 grandes orientations : Orientation 1 : La gouvernance d'Espoir 74 Orientation 2 : L'accompagnement des personnes en situation de handicap dans les établissements et services Orientation 3 : Une association financièrement équilibrée et la réussite des nouveaux grands projets (CPOM et EAM La Tournelle). Chaque orientation est

déclinée en 4 actions dont la réalisation est prévue sous forme de fiche-action. Ce projet est marqué par la volonté d'œuvrer sur une dimension clé, celle de Responsabilité Sociale d'Entreprise (RSE).

5. Vote des résolutions

❖ 2ème RÉSOLUTION :

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir pris connaissance du rapport moral du Président pour l'association et des rapports d'activité du Directeur et des directrices adjointes pour les services et établissement, approuve les actions réalisées en 2021 et projetées en 2022. Cette résolution est votée à l'unanimité.

❖ 3^{ème} RÉSOLUTION :

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir pris connaissance d'une part du rapport de gestion des établissements et services et de l'association, d'autre part du rapport du commissaire aux comptes sur l'exercice clos au 31/12/2021 approuve les comptes et rapports et donne quitus au Conseil d'Administration d'Espoir Haute-Savoie pour sa gestion au cours de l'exercice. Cette résolution est votée à l'unanimité.

❖ 4ème RÉSOLUTION :

L'Assemblée Générale Ordinaire décide d'affecter le déficit pour un montant de 16 143.10€ en diminution des fonds propres de l'association. **Cette résolution est votée à l'unanimité**

❖ 5^{ème} RÉSOLUTION :

La cotisation des adhérents pour l'exercice 2022-2023 est maintenue à 15€ pour une personne seule et à 20€ pour un couple. Cette résolution est votée à l'unanimité

❖ 6ème RÉSOLUTION :

L'assemblée générale ordinaire renouvelle les mandats de Françoise RAYOT, Marie MULOISE, Paul REY et Alain PERROT et proroge le mandat de l'association CHATEAU ROUGE. Cette résolution est votée à l'unanimité

❖ 7ème RÉSOLUTION :

Le nouveau projet associatif 2022-2026 contient **3 grandes orientations (la feuille de route) :** Orientation 1 : La gouvernance d'Espoir 74 - Orientation 2 : L'accompagnement des personnes en situation de handicap dans les établissements et services - Orientation 3 : Une association financièrement équilibrée et la réussite des nouveaux grands projets (CPOM et EAM La Tournelle). **Cette résolution est votée à l'unanimité par l'assemblée générale ordinaire.**

6. Interventions diverses

Espoir74 parraine deux GEM, aussi la parole leur est donnée ; c'est Jean CRINQUETTE, trésorier-adjoint qui procède à la lecture du mot du GEM Au P'tit Vélo et Agnès BEAUHAIRE, trésorière, à celui du GEM Le Lien Qui Fait du Bien

Compte tenu des liens privilégiés avec cette association, **Christophe CEZARD s'exprime enfin au nom de l'UNAFAM** (le texte complet est inséré dans le document des rapports déposé sur le site Internet d'Espoir74.

Conclusion: en l'absence de questions supplémentaires, Jean-Rolland FONTANA remercie les personnes présentes de leur participation et invite les membres du conseil d'administration à se réunir immédiatement. L'assemblée générale ordinaire est close à 18h15.

Le secrétaire de l'assemblée

Jean CRINQUETTE

Le président de séance

Jean-Rolland FONTANA